Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260227-28_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept février, à, dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Date de la convocation : 19/02/2026
Date d'affichage : 19/02/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Monsieur Emile DOHOLLOU a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 28/2026 :
Avenant de l'entreprise JO SIMON concernant le marché public relatif à l'aménagement du Centre-Bourg

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Bourg, certaines prestations doivent être modifiées ou complétées afin d'être adaptées au projet.
Par conséquent, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise JO SIMON qui comporte des plus-values et moins-values :

- Plus-values : 4 903.80 € HT
- Moins-value : 936,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de VALIDER la moins-value d'un montant de 936,00 € HT ;**
- **VALIDE les plus-values d'un montant de 4 903.80 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis, l'avenant et tout document s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Emile DOHOLLOU